

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 28 Avril 2026 à 18h30, selon la convocation de Monsieur Jean-Michel GOURDEAU Maire, en date du 24 Avril 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 23

ETAIENT PRESENTS (20) : Jean-Michel GOURDEAU – Jim FOURNIER – Sandrine DENIS – Sylvain GALLOU – Francis FEGER – Marie-José MATHIS – Lionel MANTOVAN – Vincent FARGEAS – Claudine PELISSON – Isabelle LAGARDE – Martine MOLLON – Jean-Maurice LADRAT – Alain POINET – Sylviane HIVERT – Éric MOREAU – Roseline PAULHIAC – Nathalie CRAMAREGEAS – Guillaume DEL SORDO – Anaïs LYCOINE – Jean-Louis MANTOVAN – Anne-Cécile LE MOULLEC

ABSENTS EXCUSES avec procuration (3): Frédérique AYMARD (procuration à Jean-Michel GOURDEAU) – Martine MOLLON (procuration à Vincent FARGEAS) – Jacques RIGAUD (procuration à Guillaume DEL SORDO)

ABSENTS EXCUSES sans procuration (0):

ABSENTS (0) :

Madame Marie-José MATHIS a été désignée en qualité de Secrétaire de séance

N° DEL 2026/5.3/023 Commission communale des impôts directs

Considérant qu'en application de l'article 1650 du Code Général des Impôts, le Conseil municipal doit procéder dans les trois mois qui suivent son installation à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs ;

Considérant que cette commission est présidée par le Maire (ou l'Adjoint délégué à cette mission) et comprend huit membres titulaires et autant de suppléants désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables établie en nombre double, proposée par le Conseil municipal (*soit 16 propositions de titulaires et 16 propositions de suppléants pour les communes de plus de 2.000 habitants*) ;

Considérant que parmi les conditions pour être membre de la commission communale des impôts directs il faut être de nationalité française, âgé de 18 ans au moins, jouir de ses droits civils, être inscrit à l'un des rôles des impôts directs locaux ;

Considérant qu'il s'agit d'assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à chacune des taxes locales

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ↪ **APPROUVE** la liste de 16 titulaires et de 16 suppléants présentée ci-jointe en vue de composer la commission communale des impôts directs ;
- ↪ **PROPOSE** ladite liste à Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques afin qu'il désigne en son sein 8 titulaires et 8 suppléants afin de constituer la commission communale des impôts directs.

La Secrétaire de séance,



Fait à Nontron, le 29 avril 2026

Pour Le Maire, par délégation
Jim FOURNIER Adjoint au maire



Liste des noms pour la commission communale des impôts directs :

2026	
TITULAIRES	SUPPLÉANTS
M. Jean Lalanne -	M. Eric RAUD -
Mme Valérie MEYLEU -	Mme Marie-Astrid RISSER née BIAY -
M. Thierry DUTHEIL -	M. Jean-Maurice LADRAT -
Mme Sandrine DENIS -	Mme Muriel WHYTE née HOUDAYER -
M. Francis FEGER -	M. Jean-François TALEC -
Mme Sylvie CHAULET née MASFRAND -	Mme Michaela BELZ -
M. Jean-François GARENNE -	M. Jean-Marie MALAVERGNE -
M. Francis VALLAT -	Mme Céline TRIOUX -
M. SZOLLOSI Thierry -	Mme Marlène MENAGER née RENODO -
M. Jacky MERLE -	M. Francis BROCHET -
M. Daniel AGARD	Mme Anaïs LYCOINE
Mme Anne Cécile LE MOULLEC	Mme Isabelle VIGNAUD
M. DEL SORDO Guillaume	M. Fabien PORTAIN
M. Alain POINET	M. Olivier BOURINET
Mme Carole TANDIN	M. Raymond GARNIER
M. Alain BARGUENO	Mme Sylvie VANDENBOSCH

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
COMMUNE DE NONTRONEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 28 AVRIL 2026**

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 28 Avril 2026 à 18h30, selon la convocation de Monsieur Jean-Michel GOURDEAU Maire, en date du 24 Avril 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 23

ETAIENT PRESENTS (20) : Jean-Michel GOURDEAU – Jim FOURNIER – Sandrine DENIS – Sylvain GALLOU – Francis FEGER – Marie-José MATHIS – Lionel MANTOVAN – Vincent FARGEAS – Claudine PELISSON – Isabelle LAGARDE – Martine MOLLON – Jean-Maurice LADRAT – Alain POINET – Sylviane HIVERT – Éric MOREAU – Roseline PAULHIAC – Nathalie CRAMAREGEAS – Guillaume DEL SORDO – Anaïs LYCOINE – Jean-Louis MANTOVAN – Anne-Cécile LE MOULLEC

ABSENTS EXCUSES avec procuration (3): Frédérique AYMARD (procuration à Jean-Michel GOURDEAU) – Martine MOLLON (procuration à Vincent FARGEAS) – Jacques RIGAUD (procuration à Guillaume DEL SORDO)

ABSENTS EXCUSES sans procuration (0):

ABSENTS (0) :

Madame Marie-José MATHIS a été désignée en qualité de Secrétaire de séance

N° DEL 2026/5.3/024 Remplacement d'un conseiller municipal : Commission Cadre de Vie

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-22 relatifs aux modalités de création des commissions municipales ;

Vu la délibération n°2026/5.2/016 du 1^{er} avril 2026 portant sur la désignation des membres des commissions notamment la commission Cadre de Vie ainsi composée :

Président : Jean-Michel GOURDEAU

Sandrine DENIS – Alain POINET – Martine MOLLON –
Nathalie CRAMAREGEAS – Daniel AGARD – Jean-Louis MANTOVAN

Considérant qu'en raison de la démission de M. Daniel AGARD, il y a lieu de pourvoir à son remplacement ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

↪ **DESIGNE** M. Guillaume DEL SORDO en remplacement de M. Daniel AGARD

Fait à Nontron, le 29 avril 2026

La Secrétaire de séance,

Pour Le Maire, par délégation
Jim FOURNIER Adjoint au maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
COMMUNE DE NONTRONEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 28 AVRIL 2026**

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 28 Avril 2026 à 18h30, selon la convocation de Monsieur Jean-Michel GOURDEAU Maire, en date du 24 Avril 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 23

ETAIENT PRESENTS (20) : Jean-Michel GOURDEAU – Jim FOURNIER – Sandrine DENIS – Sylvain GALLOU – Francis FEGER – Marie-José MATHIS – Lionel MANTOVAN – Vincent FARGEAS – Claudine PELISSON – Isabelle LAGARDE – Martine MOLLON – Jean-Maurice LADRAT – Alain POINET – Sylviane HIVERT – Éric MOREAU – Roseline PAULHIAC – Nathalie CRAMAREGEAS – Guillaume DEL SORDO – Anaïs LYCOINE – Jean-Louis MANTOVAN – Anne-Cécile LE MOULLEC

ABSENTS EXCUSES avec procuration (3): Frédérique AYMARD (procuration à Jean-Michel GOURDEAU) – Martine MOLLON (procuration à Vincent FARGEAS) – Jacques RIGAUD (procuration à Guillaume DEL SORDO)

ABSENTS EXCUSES sans procuration (0):

ABSENTS (0) :

Madame Marie-José MATHIS a été désignée en qualité de Secrétaire de séance

N° DEL 2026/5.3/025 Remplacement d'un conseiller municipal : Commission Vie Scolaire et Affaires Sociales

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-22 relatifs aux modalités de création des commissions municipales ;

Vu la délibération n°2026/5.2/016 du 1^{er} avril 2026 portant sur la désignation des membres des commissions notamment la commission Vie Scolaire et Affaires Sociales ainsi composée :

Président : Jean-Michel GOURDEAU

Frédérique AYMARD – Jean-Maurice LADRAT – Sylviane HIVERT –
Isabelle LAGARDE – Daniel AGARD – Anne-Cécile LE MOULLEC

Considérant qu'en raison de la démission de M. Daniel AGARD, il y a lieu de pourvoir à son remplacement ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

↳ **DESIGNE** Mme Anaïs LYCOINE en remplacement de M. Daniel AGARD

La Secrétaire de séance,



Fait à Nontron, le 29 avril 2026

Pour Le Maire, par délégation
Jim FOURNIER Adjoint au maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
COMMUNE DE NONTRONEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 28 AVRIL 2026**

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 28 Avril 2026 à 18h30, selon la convocation de Monsieur Jean-Michel GOURDEAU Maire, en date du 24 Avril 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 23

ETAIENT PRESENTS (20) : Jean-Michel GOURDEAU – Jim FOURNIER – Sandrine DENIS – Sylvain GALLOU – Francis FEGER – Marie-José MATHIS – Lionel MANTOVAN – Vincent FARGEAS – Claudine PELISSON – Isabelle LAGARDE – Martine MOLLON – Jean-Maurice LADRAT – Alain POINET – Sylviane HIVERT – Éric MOREAU – Roseline PAULHIAC – Nathalie CRAMAREGEAS – Guillaume DEL SORDO – Anaïs LYCOINE – Jean-Louis MANTOVAN – Anne-Cécile LE MOULLEC

ABSENTS EXCUSES avec procuration (3): Frédérique AYMARD (procuration à Jean-Michel GOURDEAU) – Martine MOLLON (procuration à Vincent FARGEAS) – Jacques RIGAUD (procuration à Guillaume DEL SORDO)

ABSENTS EXCUSES sans procuration (0):

ABSENTS (0) :

Madame Marie-José MATHIS a été désignée en qualité de Secrétaire de séance

N° DEL 2026/5.3/026 Remplacement d'un conseiller municipal : Commission Vie Associative et Sportive

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-22 relatifs aux modalités de création des commissions municipales ;

Vu la délibération n°2026/5.2/016 du 1^{er} avril 2026 portant sur la désignation des membres des commissions notamment la commission Vie Associative et Sportive ainsi composée :

Président : Jean-Michel GOURDEAU

Jim FOURNIER – Lionel MANTOVAN – Sylviane HIVERT – Éric MOREAU –
Maddy SYLLA – Anne-Cécile LE MOULLEC

Considérant qu'en raison de la démission de Mme Maddy SYLLA, il y a lieu de pourvoir à son remplacement ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

↳ **DESIGNE** M. Guillaume DEL SORDO en remplacement de Mme Maddy SYLLA.

La Secrétaire de séance,

Fait à Nontron, le 29 avril 2026

Pour Le Maire, par délégation
Jim FOURNIER Adjoint au maire

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
COMMUNE DE NONTRONEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 28 AVRIL 2026**

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 28 Avril 2026 à 18h30, selon la convocation de Monsieur Jean-Michel GOURDEAU Maire, en date du 24 Avril 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 23

ETAIENT PRESENTS (20) : Jean-Michel GOURDEAU – Jim FOURNIER – Sandrine DENIS – Sylvain GALLOU – Francis FEGER – Marie-José MATHIS – Lionel MANTOVAN – Vincent FARGEAS – Claudine PELISSON – Isabelle LAGARDE – Martine MOLLON – Jean-Maurice LADRAT – Alain POINET – Sylviane HIVERT – Éric MOREAU – Roseline PAULHIAC – Nathalie CRAMAREGEAS – Guillaume DEL SORDO – Anaïs LYCOINE – Jean-Louis MANTOVAN – Anne-Cécile LE MOULLEC

ABSENTS EXCUSES avec procuration (3) : Frédérique AYMARD (procuration à Jean-Michel GOURDEAU) – Martine MOLLON (procuration à Vincent FARGEAS) – Jacques RIGAUD (procuration à Guillaume DEL SORDO)

ABSENTS EXCUSES sans procuration (0) :

ABSENTS (0) :

Madame Marie-José MATHIS a été désignée en qualité de Secrétaire de séance

N° DEL 2026/5.3/027 Remplacement d'un conseiller municipal : Commission Environnement et Développement Durable

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-22 relatifs aux modalités de création des commissions municipales ;

Vu la délibération n°2026/5.2/016 du 1^{er} avril 2026 portant sur la désignation des membres des commissions notamment la commission Vie Associative et Sportive ainsi composée :

Président : Jean-Michel GOURDEAU

Marie-José MATHIS – Claudine PELISSON- Isabelle LAGARDE –
Lionel MANTOVAN – Maddy SYLLA – Jean-Louis MANTOVAN

Considérant qu'en raison de la démission de Mme Maddy SYLLA, il y a lieu de pourvoir à son remplacement ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

→ **DESIGNE** Mme Anaïs LYCOINE en remplacement de Mme Maddy SYLLA.

La Secrétaire de séance,



Fait à Nontron, le 29 avril 2026

Pour Le Maire, par délégation
Jim FOURNIER Adjoint au maire



DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
COMMUNE DE NONTRONEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 28 AVRIL 2026**

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 28 Avril 2026 à 18h30, selon la convocation de Monsieur Jean-Michel GOURDEAU Maire, en date du 24 Avril 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 23

ETAIENT PRESENTS (20) : Jean-Michel GOURDEAU – Jim FOURNIER – Sandrine DENIS – Sylvain GALLOU – Francis FEGER – Marie-José MATHIS – Lionel MANTOVAN – Vincent FARGEAS – Claudine PELISSON – Isabelle LAGARDE – Martine MOLLON – Jean-Maurice LADRAT – Alain POINET – Sylviane HIVERT – Éric MOREAU – Roseline PAULHIAC – Nathalie CRAMAREGEAS – Guillaume DEL SORDO – Anaïs LYCOINE – Jean-Louis MANTOVAN – Anne-Cécile LE MOULLEC

ABSENTS EXCUSES avec procuration (3): Frédérique AYMARD (procuration à Jean-Michel GOURDEAU) – Martine MOLLON (procuration à Vincent FARGEAS) – Jacques RIGAUD (procuration à Guillaume DEL SORDO)

ABSENTS EXCUSES sans procuration (0):

ABSENTS (0) :

Madame Marie-José MATHIS a été désignée en qualité de Secrétaire de séance

N° DEL 2026/5.3/028 Remplacement d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Parc Naturel Régional Périgord Limousin (P.N.R.P.L)

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-33, L.5212-7, L.5211-7, article L.5711-1 et L.5211-8 relatifs au mode de désignation des représentants de la collectivité au sein des syndicats intercommunaux et mixtes ;

Vu la délibération n°2026/5.2/017 du 1^{er} avril 2026 portant sur la désignation des délégués auprès des syndicats intercommunaux et notamment au syndicat mixte du parc naturel régional Périgord limousin (P.N.R.P.L) composé de :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Martine MOLLON	Sandrine DENIS
Lionel MANTOVAN	Maddy SYLLA
Anne-Cécile LE MOULLEC	Jean-Louis MANTOVAN
Daniel AGARD	Nathalie CRAMAREGEAS

Considérant qu'en raison de la démission de M. Daniel AGARD et de Mme Maddy SYLLA, il y a lieu de pourvoir à leur remplacement ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ↳ **DESIGNE** Mme Nathalie CRAMAREGEAS déléguée titulaire en remplacement de M. Daniel AGARD
- ↳ **DESIGNE** Mme Anaïs LYCOINE déléguée suppléante en remplacement de Mme Maddy SYLLA
- ↳ **DESIGNE** M. Guillaume DEL SORDO délégué suppléant en remplacement de Mme Nathalie CRAMAREGEAS

Fait à Nontron, le 29 avril 2026

Pour Le Maire, par délégation
Jim FOURNIER Adjoint au maire

La Secrétaire de séance,

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 28 Avril 2026 à 18h30, selon la convocation de Monsieur Jean-Michel GOURDEAU Maire, en date du 24 Avril 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 23

ETAIENT PRESENTS (20) : Jean-Michel GOURDEAU – Jim FOURNIER – Sandrine DENIS – Sylvain GALLOU – Francis FEGER – Marie-José MATHIS – Lionel MANTOVAN – Vincent FARGEAS – Claudine PELISSON – Isabelle LAGARDE – Martine MOLLON – Jean-Maurice LADRAT – Alain POINET – Sylviane HIVERT – Éric MOREAU – Roseline PAULHIAC – Nathalie CRAMAREGEAS – Guillaume DEL SORDO – Anaïs LYCOINE – Jean-Louis MANTOVAN – Anne-Cécile LE MOULLEC

ABSENTS EXCUSES avec procuration (3): Frédérique AYMARD (procuration à Jean-Michel GOURDEAU) – Martine MOLLON (procuration à Vincent FARGEAS) – Jacques RIGAUD (procuration à Guillaume DEL SORDO)

ABSENTS EXCUSES sans procuration (0):

ABSENTS (0) :

Madame Marie-José MATHIS a été désignée en qualité de Secrétaire de séance

N° DEL 2026/7.6/029 – Validation des frais de scolarisation des élèves de la classe ULIS de Saint-Martial-de-Valette

Vu le Code de l'éducation, notamment en son article L.211-8 ;

Considérant qu'un élève ayant pour commune de résidence la ville de Nontron est scolarisé dans la classe « ULIS » de la commune de Saint-Martial-de-Valette ; que la commune de Saint-Martial-de-Valette est ainsi, en application de l'article susvisé, fondée à demander la participation de la commune de Nontron aux frais de scolarisation pour 4 élèves ; que la commune de Saint-Martial-de-Valette a produit sur pièces le calcul des frais de scolarisation par élève, qui sont à la hauteur de 1554.00€ soit un montant total de 4662.00€ ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ↪ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou un adjoint au Maire agissant par délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier, notamment une convention de prise en charge des frais de scolarisation pour 4 élèves avec la commune de Saint-Martial-de-Valette ;
- ↪ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint au Maire agissant par délégation, à signer tout document s'y rapportant.

La Secrétaire de séance,



Fait à Nontron, le 29 avril 2026

Pour le Maire, Par délégation
Jim FOURNIER



DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
COMMUNE DE NONTRONEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 28 AVRIL 2026**

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 28 Avril 2026 à 18h30, selon la convocation de Monsieur Jean-Michel GOURDEAU Maire, en date du 24 Avril 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 23

ETAIENT PRESENTS (20) : Jean-Michel GOURDEAU – Jim FOURNIER – Sandrine DENIS – Sylvain GALLOU – Francis FEGER – Marie-José MATHIS – Lionel MANTOVAN – Vincent FARGEAS – Claudine PELISSON – Isabelle LAGARDE – Martine MOLLON – Jean-Maurice LADRAT – Alain POINET – Sylviane HIVERT – Éric MOREAU – Roseline PAULHIAC – Nathalie CRAMAREGEAS – Guillaume DEL SORDO – Anaïs LYCOINE – Jean-Louis MANTOVAN – Anne-Cécile LE MOULLEC

ABSENTS EXCUSES avec procuration (3) : Frédérique AYMARD (procuration à Jean-Michel GOURDEAU) – Martine MOLLON (procuration à Vincent FARGEAS) – Jacques RIGAUD (procuration à Guillaume DEL SORDO)

ABSENTS EXCUSES sans procuration (0) :

ABSENTS (0) :

Madame Marie-José MATHIS a été désignée en qualité de Secrétaire de séance

N° DEL 2026/5.3/030 Remplacement d'un délégué suppléant au Syndicat Mixte de Collecte de Traitement des Ordures Ménagères (S.M.C.T.O.M)

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-33, L.5212-7, L.5211-7, article L.5711-1 et L.5211-8 relatifs au mode de désignation des représentants de la collectivité au sein des syndicats intercommunaux et mixtes ;

Vu la délibération n°2026/5.2/017 du 1^{er} avril 2026 portant sur la désignation des délégués auprès des syndicats intercommunaux et notamment au syndicat mixte de collecte de traitement des ordures ménagères (S.M.C.T.O.M) composé de :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Martine MOLLON	Anne-Cécile LE MOULLEC
Vincent FARGEAS	Sylvain GALLOU
Jim FOURNIER	Nathalie CRAMAREGEAS
Lionel MANTOVAN	Maddy SYLLA

Considérant qu'en raison de la démission de Mme Maddy SYLLA, il y a lieu de pourvoir à son remplacement ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

→ **DESIGNE** M. Guillaume DEL SORDO délégué suppléant en remplacement de Mme Maddy SYLLA

La Secrétaire de séance,



Fait à Nontron, le 29 avril 2026

Pour Le Maire, par délégation
Jim FOURNIER Adjoint au maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 28 Avril 2026 à 18h30, selon la convocation de Monsieur Jean-Michel GOURDEAU Maire, en date du 24 Avril 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 23

ETAIENT PRESENTS (20) : Jean-Michel GOURDEAU – Jim FOURNIER – Sandrine DENIS – Sylvain GALLOU – Francis FEGER – Marie-José MATHIS – Lionel MANTOVAN – Vincent FARGEAS – Claudine PELISSON – Isabelle LAGARDE – Martine MOLLON – Jean-Maurice LADRAT – Alain POINET – Sylviane HIVERT – Éric MOREAU – Roseline PAULHIAC – Nathalie CRAMAREGEAS – Guillaume DEL SORDO – Anaïs LYCOINE – Jean-Louis MANTOVAN – Anne-Cécile LE MOULLEC

ABSENTS EXCUSES avec procuration (3) : Frédérique AYMARD (procuration à Jean-Michel GOURDEAU) – Martine MOLLON (procuration à Vincent FARGEAS) – Jacques RIGAUD (procuration à Guillaume DEL SORDO)

ABSENTS EXCUSES sans procuration (0) :

ABSENTS (0) :

Madame Marie-José MATHIS a été désignée en qualité de Secrétaire de séance

N° DEL 2026/7.2/031 Adoption des taux de fiscalité locale

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi de finances 2026-103 du 19 février 2026 pour l'année 2026 ;

Considérant que depuis 2023 les taux de la taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale doivent être votés annuellement ;

Considérant l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 (« état n° 1259 ») établi par le ministère de l'Action et des comptes publics ;

Considérant la volonté de la municipalité de ne pas augmenter la pression fiscale sur les contribuables dans un contexte de crise économique et politique ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

↪ **ACTE** les taux des taxes locales pour 2026 de la façon suivante :

- Taxe foncière sur le bâti (TFB) : 58,39% ;
- Taxe foncière sur le non bâti (TFNB) : 117,44% ;
- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THS) : 15,21%.

↪ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou un Adjoint au Maire agissant par délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier

La Secrétaire de séance,



Fait à Nontron, le 29 avril 2026,

Pour Le Maire, par délégation
Jim FOURNIER Adjoint au maire



SEANCE DU 28 AVRIL 2026

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 28 Avril 2026 à 18h30, selon la convocation de Monsieur Jean-Michel GOURDEAU Maire, en date du 24 Avril 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 23

ETAIENT PRESENTS (20) : Jean-Michel GOURDEAU – Jim FOURNIER – Sandrine DENIS – Sylvain GALLOU – Francis FEGER – Marie-José MATHIS – Lionel MANTOVAN – Vincent FARGEAS – Claudine PELISSON – Isabelle LAGARDE – Martine MOLLON – Jean-Maurice LADRAT – Alain POINET – Sylviane HIVERT – Éric MOREAU – Roseline PAULHIAC – Nathalie CRAMAREGEAS – Guillaume DEL SORDO – Anaïs LYCOINE – Jean-Louis MANTOVAN – Anne-Cécile LE MOULLEC

ABSENTS EXCUSES avec procuration (3): Frédérique AYMARD (procuration à Jean-Michel GOURDEAU) – Martine MOLLON (procuration à Vincent FARGEAS) – Jacques RIGAUD (procuration à Guillaume DEL SORDO)

ABSENTS EXCUSES sans procuration (0):

ABSENTS (0) :

Madame Marie-José MATHIS a été désignée en qualité de Secrétaire de séance

N° DEL 2026/1.2/032 – Délégation de service public pour la gestion du marché hebdomadaire de la Commune de Nontron

Vu les articles L.1411-4 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs aux délégations de service public ;

Vu la nécessité de renouveler cette délégation selon les règles de publicité et de mise en concurrence édictées dans le code de la commande publique ;

Vu l'avis favorable de la commission de délégation de service public en date du 21 avril 2026 ;

Vu le rapport préalable présentant les principales caractéristiques de la délégation de service public transmis aux membres du conseil municipal et présenté par le maire et joint à la présente délibération ;

Considérant qu'il en résulte que les assemblées délibérantes des collectivités territoriales doivent se prononcer sur le principe de toute délégation de service public local au vu d'un rapport présentant les caractéristiques des prestations attendues du délégataire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 20 Voix Pour et 3 Abstentions

↪ **APPROUVE** le principe d'une délégation de service public pour la gestion du marché hebdomadaire ;

↪ **VALIDE** le rapport de présentation sur le principe de délégation du service public pour la gestion du marché hebdomadaire ;

↪ **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure de publicité telle que prévue aux articles R.3126-3 à R.3126-5 du code de la commande publique ;

↪ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint au Maire agissant par délégation à signer tout document s'y rapportant.

La Secrétaire de séance,



Fait à Nontron, le 29 avril 2026

Pour Le Maire, par délégation
Jim FOURNIER Adjoint au maire



SEANCE DU 28 AVRIL 2026

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 28 Avril 2026 à 18h30, selon la convocation de Monsieur Jean-Michel GOURDEAU Maire, en date du 24 Avril 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 23

ETAIENT PRESENTS (20) : Jean-Michel GOURDEAU – Jim FOURNIER – Sandrine DENIS – Sylvain GALLOU – Francis FEGER – Marie-José MATHIS – Lionel MANTOVAN – Vincent FARGEAS – Claudine PELISSON – Isabelle LAGARDE – Martine MOLLON – Jean-Maurice LADRAT – Alain POINET – Sylviane HIVERT – Éric MOREAU – Roseline PAULHIAC – Nathalie CRAMAREGEAS – Guillaume DEL SORDO – Anaïs LYCOINE – Jean-Louis MANTOVAN – Anne-Cécile LE MOULLEC

ABSENTS EXCUSES avec procuration (3): Frédérique AYMARD (procuration à Jean-Michel GOURDEAU) – Martine MOLLON (procuration à Vincent FARGEAS) – Jacques RIGAUD (procuration à Guillaume DEL SORDO)

ABSENTS EXCUSES sans procuration (0):

ABSENTS (0) :

Madame Marie-José MATHIS a été désignée en qualité de Secrétaire de séance

N° DEL 2026/3.2/033 – Vente de l'immeuble hébergeant la Recyclerie du Bandiat à Goulat

Considérant que la commune de Nontron est propriétaire du bâtiment sis à Goulat Ouest, 1 chemin de la manufacture à Nontron ;

Considérant que « La Recyclerie du Bandiat » loue ce bâtiment, de plain-pied d'une surface de 450 m² sur une parcelle de 3000 m² (parcelle AV 237), comprenant bureaux et espace commercial ;

Considérant que le bail précaire dont est titulaire la Recyclerie du Bandiat arrive à son terme ;

Vu L'estimation du Service des Domaines s'élevant à 50 000 euros en 2022 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ↪ **APPROUVE** la cession de l'ensemble constituée par la parcelle AV 237, située à Goulat Ouest, 1 chemin de la manufacture, 24 300 Nontron, et par le bâti sur cette parcelle tel que décrit à l'association « LA RECYCLERIE DU BANDIAT »
- ↪ **FIXE** le prix de ladite cession au prix de 50 000€ hors droits d'enregistrement et frais d'acte aux conditions suivantes :
 - 10 000€ le jour de la signature de l'acte de vente
 - 80 mensualités de 500€ à partir du mois suivant la réalisation de l'acte de vente
- ↪ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint au Maire par délégation, à signer tout acte se rapportant à ce dossier.

La Secrétaire de séance,



Fait à Nontron, le 29 avril 2026,

Pour Le Maire, par délégation
Jim FOURNIER Adjoint au maire



DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
COMMUNE DE NONTRONEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 28 AVRIL 2026**

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 28 Avril 2026 à 18h30, selon la convocation de Monsieur Jean-Michel GOURDEAU Maire, en date du 24 Avril 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 23

ETAIENT PRESENTS (20) : Jean-Michel GOURDEAU – Jim FOURNIER – Sandrine DENIS – Sylvain GALLOU – Francis FEGER – Marie-José MATHIS – Lionel MANTOVAN – Vincent FARGEAS – Claudine PELISSON – Isabelle LAGARDE – Martine MOLLON – Jean-Maurice LADRAT – Alain POINET – Sylviane HIVERT – Éric MOREAU – Roseline PAULHIAC – Nathalie CRAMAREGEAS – Guillaume DEL SORDO – Anaïs LYCOINE – Jean-Louis MANTOVAN – Anne-Cécile LE MOULLEC

ABSENTS EXCUSES avec procuration (3): Frédérique AYMARD (procuration à Jean-Michel GOURDEAU) – Martine MOLLON (procuration à Vincent FARGEAS) – Jacques RIGAUD (procuration à Guillaume DEL SORDO)

ABSENTS EXCUSES sans procuration (0):

ABSENTS (0) :

Madame Marie-José MATHIS a été désignée en qualité de Secrétaire de séance

N° DEL 2026/5.3/034 Désignation de représentant à la SEMIPER

Considérant que la collectivité est actionnaire de la société SEMIPER, société anonyme au capital de 2.987.252 €, dont le siège social est sis 175 rue Martha Desrumaux à Périgueux ;

Considérant qu'elle ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour assurer au moins un poste d'administrateur ;

Considérant que la commune de Nontron a droit à une représentation par le biais de l'assemblée spéciale des collectivités, constituée en application des dispositions de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il convient que de procéder à la désignation d'un représentant à l'assemblée spéciale et d'un représentant à l'assemblée générale de la société SEMIPER ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DESIGNE M. Jim FOURNIER** pour assurer la représentation de la commune de Nontron au sein de l'Assemblée spéciale de la société SEMIPER
- **DESIGNE M. Jim FOURNIER** pour assurer la représentation de la commune de Nontron au sein des Assemblées Générales des actionnaires de la société SEMIPER

La Secrétaire de séance,



Fait à Nontron, le 29 avril 2026

Pour Le Maire, par délégation
Jim FOURNIER Adjoint au maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
COMMUNE DE NONTRONEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 28 AVRIL 2026**

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 28 Avril 2026 à 18h30, selon la convocation de Monsieur Jean-Michel GOURDEAU Maire, en date du 24 Avril 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 23

ETAIENT PRESENTS (20) : Jean-Michel GOURDEAU – Jim FOURNIER – Sandrine DENIS – Sylvain GALLOU – Francis FEGER – Marie-José MATHIS – Lionel MANTOVAN – Vincent FARGEAS – Claudine PELISSON – Isabelle LAGARDE – Martine MOLLON – Jean-Maurice LADRAT – Alain POINET – Sylviane HIVERT – Éric MOREAU – Roseline PAULHIAC – Nathalie CRAMAREGEAS – Guillaume DEL SORDO – Anaïs LYCOINE – Jean-Louis MANTOVAN – Anne-Cécile LE MOULLEC

ABSENTS EXCUSES avec procuration (3): Frédérique AYMAR (procuration à Jean-Michel GOURDEAU) – Martine MOLLON (procuration à Vincent FARGEAS) – Jacques RIGAUD (procuration à Guillaume DEL SORDO)

ABSENTS EXCUSES sans procuration (0):

ABSENTS (0) :

Madame Marie-José MATHIS a été désignée en qualité de Secrétaire de séance

N° DEL 2026/5.2/035 Approbation des statuts modifiés et désignation des représentants à l'Agence Technique Départementale de la Dordogne (ATD24)

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. » ;

Vu la délibération du Conseil Général de la Dordogne en date du 6 juillet 1982 proposant la création d'une Agence Technique Départementale ;

Vu la délibération de l'Assemblée Générale constitutive de l'ATD 24 en date du 25 janvier 1983 approuvant les statuts de l'ATD 24 ;

Vu les statuts modifiés de l'ATD 24 approuvés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mars 2026 ;

Considérant que la commune de Nontron est adhérente de l'Agence Technique Départementale de la Dordogne ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ↳ **APPROUVE** les nouveaux statuts de l'ATD 24,
- ↳ **PREND ACTE ET CONFIRME** les modalités de représentation au sein de l'Assemblée Générale conformément à l'article 8 des statuts de l'ATD 24 :

Représentant Titulaire : par défaut, le Maire, membre titulaire de droit,

Représentant Suppléant : M. Jim FOURNIER désigné dans l'ordre du tableau

- ↳ **AUTORISE** le Maire ou un adjoint à signer tout document nécessaire à l'exécution des missions de l'ATD 24.

La Secrétaire de séance,



Fait à Nontron, le 29 avril 2026

Pour Le Maire, par délégation
Jim FOURNIER Adjoint au maire



DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
COMMUNE DE NONTRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 28 Avril 2026 à 18h30, selon la convocation de Monsieur Jean-Michel GOURDEAU Maire, en date du 24 Avril 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 23

ETAIENT PRESENTS (20) : Jean-Michel GOURDEAU – Jim FOURNIER – Sandrine DENIS – Sylvain GALLOU – Francis FEGER – Marie-José MATHIS – Lionel MANTOVAN – Vincent FARGEAS – Claudine PELISSON – Isabelle LAGARDE – Martine MOLLON – Jean-Maurice LADRAT – Alain POINET – Sylviane HIVERT – Éric MOREAU – Roseline PAULHIAC – Nathalie CRAMAREGEAS – Guillaume DEL SORDO – Anaïs LYCOINE – Jean-Louis MANTOVAN – Anne-Cécile LE MOULLEC

ABSENTS EXCUSES avec procuration (3) : Frédérique AYMARD (procuration à Jean-Michel GOURDEAU) – Martine MOLLON (procuration à Vincent FARGEAS) – Jacques RIGAUD (procuration à Guillaume DEL SORDO)

ABSENTS EXCUSES sans procuration (0) :

ABSENTS (0) :

Madame Marie-José MATHIS a été désignée en qualité de Secrétaire de séance

N° DEL 2026/4.1/036 Création d'emplois saisonniers et d'accroissement temporaire d'activité

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 332-23 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des personnels pour faire face aux besoins liés aux accroissement temporaire et saisonniers d'activité tels que l'entretien saisonniers des espaces verts, la voirie, l'accueil des enfants sur le temps périscolaire, La gestion et la mise en place des marchands ambulants sur le marché hebdomadaire du samedi ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

↳ DÉCIDE DE CRÉER :

- 1 poste d'adjoint technique à temps complet, soit 35 heures hebdomadaires, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité au service technique ;
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps non complet, soit 6 heures hebdomadaires, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, renfort d'équipe ;
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet, soit 6 heures hebdomadaires, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, renfort d'équipe ;
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet, soit 7 heures hebdomadaires, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, pour le marché hebdomadaire du samedi.

↳ **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs de la collectivité selon le tableau présenté en annexe ;

↳ **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou un Adjoint au Maire agissant par délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

La Secrétaire de séance,



Fait à Nontron, le 29 avril 2026
Pour Le Maire, par délégation
Jim FOURNIER Adjoint au maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.